



## Divorce, plus value immobilière

Par **purell**, le **15/01/2012** à **13:57**

bonjour,

nous sommes en procédure de divorce.

nous vendons notre maison que nous avons construit nous même il y a 4 ans.

j'ai quitté le domicile conjugal il y a 1 an et 2 mois et déclaré ma nouvelle situation aux impôts.

mr a quitté le domicile conjugal il y a 9 mois pour échapper aux indemnités d'occupation ordonnées par le juge.

la maison est donc vide.

le notaire se posait la question de savoir si je serais taxé sur la plus value vu que ça fait plus d'un an que je suis partie, à priori comme il s'agit d'un divorce (et conflictuel en plus) j'aurais été exonéré. sauf que le notaire ne sait pas que mr est parti puisqu'il a indiqué que c'était son adresse.

comment ça se passe dans ces cas là ?

merci de votre aide.